SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

Le Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation nationale et ~~à la Jeunesse~~,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites d~~ Vu l'arrêté du 10 Août 1941, pris par application de la loi du 1er Juillet 1941

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le bourg de Moirax (Lot et Garonne), délimité comme suit :

Le chemin d'intérêt commun No 68 d'Agen à la Romieu
La rue du village,
La place de l'Eglise (cette place étant incluse dans le périmètre),
La rue entre les maisons en ruines et le jardin compris dans la parcelle No 44,
Le tracé extrême des parcelles 40, 42, 47, 48 jusqu'au droit du chemin rural de dérrière Castres,
Ce chemin depuis ce point jusqu'à sa rencontre avec le chemin vicinal ordinaire No 4 de Moirax à Leyrac,
Ce chemin jusqu'à la parcelle No 3
Les limites extrêmes des parcelles NOs 3 et 3bis jusqu'au chemin rural de Manaou,
Le chemin de Manaou jusqu'à sa rencontre avec le chemin d'intérêt commun N° 68.

La zone inscrite englobe les parcelles cadastrales Nos 2 à 23, 40 à 44, 46 à 48 de la section E de la commune de Moirax appartenant aux propriétaires suivants :

Commune de Moirax	2, 25, 43, 44, 45
BATAILLE François, au Bourg	15
BELLOT Jean, 26, rue Gambetta au passage d'Agen	18
BEYSSET Jean, Ste Foy la Grande (Gironde)	22, 28, 29
CLAVERIE Jean, au Bourg	8
COMBES Marcelin à Las boubées (Moirax)	3 bis
COULOM Geneviève, 13 rue Boreau Angers, (Maine et Loire)	21, 23, 33
DUPOUY Lucie, au Bourg,	12
DURAND Pierre Mme, au Bourg	40

./....

114-385-J. 4770-41. [36292-2]

erreur de frappe
lire 33 au lieu
de 23 -

LACOSTE Joseph, I rue du Printemps Paris I7°	II, I4, 26, 27
LANNELONGUE Jean, au bourg,	3, 4, 5, 6, I3
LARRIEU Marie, Mme, au bourg	24, 30, 3I, 32, 4I, 42 46, 47, 48
LAVILLE Armand, au Peyré (Moirax)	I0
LERIES Gaston, au bourg,	20
ROUBIL Jean, à Franciment (Moirax)	9, I6
RUFFE Henri, au bourg	I9
SABATHE Georges, au bourg,	7
TAURAU Lucien, à Tonnères	I7

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Moirax et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 8 JUIN 42 194 .

PAR AUTORISATION
LE CONSEILLER D'ÉTAT
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS